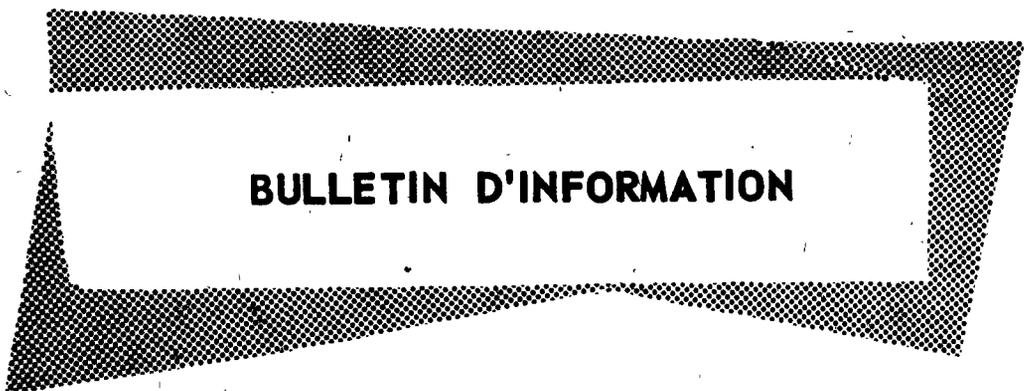
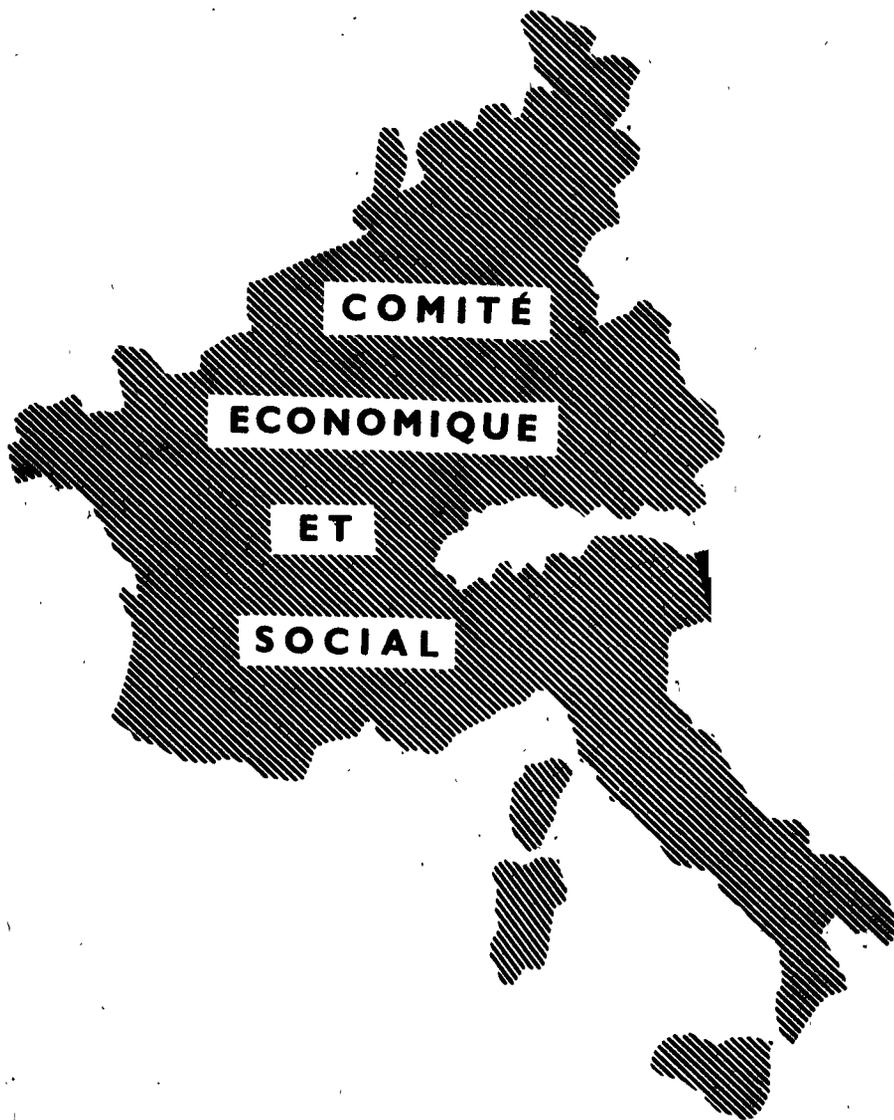


COMMUNAUTÉ
EUROPÉENNE
DE
L'ÉNERGIE
ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE



N° 4/1962

OCTOBRE/DEC.

BRUXELLES

B U L L E T I N
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 4/1962

Octobre - Décembre

SECRETARIAT

3, Boulevard de l'Empereur
Bruxelles
Téléphone : 12.39.20

SOMMAIRE

	Pages
I. - "LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET SOCIALE ET L'EUROPE UNIE"	
Extraits de la Conférence de Presse donnée par M. Emile ROCHE, Président du Comité Economique et Social, à l'occasion de sa visite officielle au Gouvernement italien	3
II. - SESSIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL	9
- XXIVème Session	9
- XXVème Session	14
- Prochaines Sessions	21
III. - ACTIVITE DES SOUS-COMITES	23
- Programme d'Action	23
- Produits pharmaceutiques	24
IV. - GROUPE DE TRAVAIL "AD HOC" CHARGE DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR	25
V. - ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES	26
- Agriculture	26
- Problèmes Nucléaires	28
- Activités non salariées et services	30
- Questions sociales	33
- Transports	35
- Questions Economiques	37
- Développement de l'Outre-mer	39
VI. - VISITES ET RECEPTIONS DU PRESIDENT DU COMITE	41
VII. - DEMISSIONS ET NOMINATIONS	42
VIII.- NOUVELLES DES MEMBRES	43
IX. - NOUVELLES DIVERSES	44

"LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET SOCIALE ET L'EUROPE UNIE"

Extraits de la Conférence de Presse donnée par
M. Emile ROCHE, Président du Comité Economique
et Social, à l'occasion de sa visite officielle
au Gouvernement italien (16-19 octobre 1962)

.....

Si le Comité Economique et Social possède l'apparence, aux termes des Traités de Rome, d'attributions à caractère limitatif, il n'en est pas moins vrai que l'esprit des textes, ainsi d'ailleurs que l'interprétation qui leur a été donnée dans plusieurs cas par les autorités exécutives européennes, l'ont orienté déjà vers une tâche plus ambitieuse. Mon intention arrêtée est d'ailleurs d'aller plus loin encore en ce sens, je ne l'ai pas caché dès le début de mon mandat, assuré que je suis de l'appui de mes collègues pour développer cette action.

Cette Assemblée consultative, émanation de ce qu'il y a de plus noble dans une Communauté humaine, je veux dire le citoyen dans son travail quotidien, ne peut remplir valablement sa fonction en cantonnant ses interventions à quelques sujets particuliers purement techniques.

Aucune question dans le domaine économique et social ne peut échapper en principe à son examen et un avis spécialisé sur un point de détail ne peut avoir de valeur que s'il a pu être replacé et discuté dans le cadre général des grandes orientations fondamentales.

Il ne faut pas non plus que, après une consultation portant sur des principes, nous soyons ensuite tenus à l'écart des décisions importantes concernant l'application concrète des règles posées.

C' est la raison pour laquelle depuis quelques mois le Bureau du Comité a demandé, par la voix de son Président, que notre Assemblée soit consultée sur de grands problèmes tels que : la politique énergétique commune, la politique des relations avec les pays d'outre-mer, la politique commerciale commune dans toutes ses implications (en particulier la négociation britannique), le programme de recherches et d'enseignement de l'Euratom, mais aussi sur les mesures d'application combien importantes de certaines politiques communes déjà définies, notamment dans des domaines aussi essentiels que l'agriculture, les transports, la liberté d'établissement ou les règles de concurrence.

J' ai insisté aussi pour que nous soyons saisis, le moment venu et en temps utile, d'autres sujets capitaux concernant l'avenir des Communautés. Je pense notamment à l'harmonisation des politiques financières et à ses conséquences qui ne sont rien d'autre que l'immense problème, dont on parle beaucoup en Italie aussi, de la préparation éventuelle d'un plan européen.

Tous ces sujets, à l'exception bien entendu du dernier qui est une oeuvre de grande haleine, auront dans le courant de l'année fait l'objet de consultations en règle ou tout au moins de débats au sein du Comité à la suite d'exposés présentés par les Commissaires compétents.

Je tiens à rendre hommage à la compréhension et à l'esprit de collaboration de ces derniers et en tout premier lieu à leur Président, le Professeur Walter HALLSTEIN, dont on ne soulignera jamais assez la hauteur de vues, la profonde conscience politique et le sens déterminé de l'intérêt général européen dont il fait preuve dans l'exercice de ses hauts devoirs.

*

*

*

Le vocable de "politique" revient souvent dans mes propos. Pourtant notre compétence s'arrête à la politique entendue dans son sens strictement traditionnel, mais qui ose prétendre aujourd'hui assigner à ce mot une signification aussi étroite ?

On ne gouverne plus les hommes comme il y a un siècle; des forces nouvelles ont fait irruption dans la vie des sociétés sous l'empire du progrès technique et des améliorations sociales que celui-ci a permis d'apporter au sort de l'homme. Notre organisation classique des pouvoirs publics, qui date encore pour l'essentiel du temps de Montesquieu, n'est plus adaptée aux réalités de l'âge atomique.

Nos régimes politiques occidentaux doivent le comprendre et savoir que l'on ne pourra sauver les libertés de nos peuples qu'en consentant aux amodiations nécessaires, je veux dire en reconnaissant aux forces de la production et du travail leur vocation naturelle à s'intégrer, de façon ou d'autre, dans un nouvel équilibre des pouvoirs.

Sans prétendre à aucun moment s'immiscer dans les attributions fondamentales des assemblées politiques qui sont l'émanation directe du peuple souverain, elles doivent cependant pouvoir exercer une fonction non seulement de consultation ou d'avis, mais aussi d'un certain contrôle des actes du pouvoir exécutif. Ainsi pourrait se dessiner cette démocratie économique et sociale qui doit compléter notre vieille démocratie politique et permettre de sauver cette dernière si dangereusement menacée aujourd'hui au sein d'un monde chargé de périls.

Le mouvement est d'ailleurs lancé dans ce sens. J'y ai contribué, pour ma part, autant que faire se peut, en militant au service de cette cause depuis que j'ai l'âge d'homme, et je dois reconnaître avec satisfaction que bien des progrès ont été accomplis depuis l'époque où, au lendemain de la Grande guerre, fut créé en France le premier Conseil National Economique.

Plus de quarante pays possèdent aujourd'hui sous des formes diverses une telle institution officielle.

.....

.....

C'est là un grand encouragement pour poursuivre mon action. Nous avons pour cela aujourd'hui une grande chance devant nous : la construction de l'Europe unie, cette noble cause à laquelle je suis passionnément attaché pour ma part depuis cinquante ans.

Depuis quelques années une Europe nouvelle se construit sous nos yeux patiemment et, quelles que soient les vicissitudes de certaines de nos politiques nationales, je suis assuré que cet édifice, bien qu'il soit encore incomplet, ne pourra plus être détruit, car il repose sur des fondations solides. Encore faut-il pour cela se hâter d'en terminer les travaux, c'est-à-dire poser rapidement le toit qui le préservera des intempéries prochaines.

Abordant la seconde étape de son application, le Marché Commun pénètre en même temps dans l'ère des difficultés. Pour ne citer qu'un exemple: si beaucoup d'entre nous, dans les six pays, souhaitent l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés (qui pourrait prétendre une Europe complète en l'absence de la grande démocratie britannique, cette patrie du progrès social ?) nous désirons aussi, en général, que ceci ne soit pas au détriment des économies des six pays déjà associés qui ont pris courageusement en 1957 les risques d'un départ vers l'inconnu.

Nous souhaitons, en un mot, ne pas voir altérer les règles du club où ce nouveau membre désire entrer, car nous avons le souci légitime des productions industrielles et agricoles de nos pays et de l'emploi des travailleurs qui y participent.

Mais il est bien évident, en ce cas et en d'autres, que l'on discerne mal, en l'état actuel hybride de nos organisations européennes, à quelle autorité incomberaient, en dernière analyse, les arbitrages nécessaires.

C'est donc pour faciliter le développement harmonieux de nos communautés techniques elles-mêmes, pour triompher des crises éventuelles, qu'il faut de toute urgence prévoir enfin l'achèvement de l'ouvrage, c'est-à-dire la mise en place de l'autorité politique supérieure capable d'imposer une volonté unique devant les intérêts divergents toujours prompts à se réfugier sous l'aile protectrice des patries.

Encore faut-il que cette autorité centrale soit elle-même assortie du contrepois indispensable d'un véritable contrôle démocratique, celui d'une Assemblée politique élue, assistée d'un Comité Economique et Social aux attributions élargies.

Je suis là-dessus en complet accord avec M. le Président Gaetano MARTINO, auquel la cause de l'Europe doit tant et qui préside aujourd'hui le Parlement Européen avec tout son talent et la grande autorité attachée à sa personne.

*

*

*

Bien entendu, toutes les idées que j'ai émises ici me sont personnelles dans la mesure où il s'agit de questions politiques qui ne sont pas de la compétence propre du Comité Economique et Social.

Nous ne devons pas oublier, en effet, que tous les membres de cette Institution siègent à titre individuel.

Mais, pour les données qui touchent aux activités propres du Comité, je pense avoir indiqué sans la déformer, en respectant l'essentiel de ses nuances, la ligne générale autour de laquelle s'ordonne, pour le moment, la pensée de la majorité de mes collègues sur des points aussi délicats.

Il faut dire ici combien précieuse s'est révélée une institution comme la nôtre sur le plan simplement humain pendant les quatre premières années de son existence.

De la confrontation permanente de ces hommes de toutes origines professionnelles et de toutes nationalités s'est dégagée progressivement une véritable atmosphère commune. En apprenant à se connaître, on apprend vite à se comprendre.

C' est un des points qui frappe le plus fortement l' observateur extérieur, non accoutumé à nos travaux. Au Comité Economique et Social, la chose est maintenant acquise. On ne parle plus Italie, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas ou France, on parle désormais et définitivement, j'en suis certain, Europe.

De ce résultat, la réussite revient bien sûr à chacun et à tous, mais j' aurais mauvaise grâce à ne pas proclamer ici toute la part tenue en cette réussite par l' ensemble de mes collègues.

.....

Toutes les qualités, qui sont la marque propre d' une nation de nos nations respectives se retrouvent en chacun des délégués et se conjuguant entre elles, ont puissamment contribué à la création de cet esprit collectif, né de concessions réciproques, qui donne une ambiance si sereine à nos travaux. Je les en remercie profondément.

C' est un appui irremplaçable dans mon travail quotidien de Président d' une Assemblée démocratique, qui ne veut être et ne peut être qu' une tâche collective où l' individu ne peut rien sans l' assentiment de ses pairs.

*

*

*

Pour me résumer et conclure en un mot, je suis profondément persuadé de cette vérité fondamentale, au terme de longues années de réflexion couronnées par l' enrichissement de ma charge nouvelle....

Seule la démocratie fera l' Europe et, rompant avec les vieux cadres du passé, mais regardant l' avenir, cette démocratie doit être une démocratie économique et sociale.

II

SESSIONS DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Au cours du dernier trimestre 1962, le Comité s'est réuni deux fois en Session plénière.

Ces XXIVème et XXVème Sessions ont eu lieu au Palais des Congrès à BRUXELLES, respectivement sous la présidence de M. Emile ROCHE, Président du Comité et de M. Willem JONKER, Vice-Président, remplaçant le Président, souffrant.

XXIVème SESSION, TENUE LES 29 ET 30 OCTOBRE 1962

Après avoir entendu une déclaration de M. Emile ROCHE sur l'activité qu' il avait développée au cours des derniers mois en sa qualité de Président, le Comité a été appelé à se prononcer sur :

- le projet de règlement visant à suspendre, dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable l'application de l' article 85 du Traité instituant la C.E.E., ainsi que des dispositions prises ou à prendre en vue de son application ;

(Rapporteurs : MM. GEILE et BOUSSER)

- le projet de règlement visant à suspendre l' application à la navigation maritime et aérienne des articles 85 à 94 du Traité instituant la C.E.E. ;

(Rapporteurs : MM. GEILE et BOUSSER)

- le projet d' une directive du Conseil concernant certains problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches ;

(Rapporteur : Mme LANDGREBE-WOLFF)

En outre, le Comité a examiné :

- le rapport d'information élaboré conjointement par les deux Sections spécialisées nucléaires sur le

"Deuxième programme de recherche et d'enseignement de la Communauté Economique Européenne de l'Energie Atomique"

- les rapports d'information élaborés par la Section spécialisée pour l'agriculture concernant

la proposition de règlement portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine ;

la proposition de règlement portant établissement graduel d'une organisation commune du marché du riz.

Au cours de la même Session, le Comité a entendu :

- les exposés de M. MARJOLIN, Vice-Président et de M. von der GROEBEN, Membre de la Commission de la C.E.E., et de M. SASSEN, Membre de la Commission de la C.E.E.A. relatifs au "Mémoire sur la politique énergétique".

Suspension de l'application aux transports des règles de concurrence

Les deux Avis du Comité en cette matière, se sont basés sur les travaux de la Section spécialisée pour les transports. (MM. GEILE et BOUSSER avaient assumé respectivement les tâches de Rapporteur et de co-Rapporteur).

Le Comité a souligné l'importance que revêt la coordination entre la politique commune des transports et la politique communautaire en matière de concurrence. Il a remarqué que cette coordination pourrait être obtenue plus aisément si la politique commune des transports était réalisée, au moins en ce qui concerne ses mesures à caractère général.

Le Comité n'a pas pris position sur le problème juridique, posé par la suspension, en ce qui concerne le premier Règlement (transports par chemin de fer, par route et par voie navigable), de l'application de l'article 85, et en ce qui concerne le deuxième Règlement (navigation maritime et aérienne) de l'application des articles 85 à 94. Il a constaté que l'application de ces articles présenterait des difficultés particulières dans la situation actuelle et a approuvé les objectifs visés par les Règlements proposés par la Commission. Le Comité a toutefois proposé quelques modifications visant principalement à prolonger certains délais prévus par la Commission.

Pour ce qui concerne le premier Règlement

Le Comité accepte que l'application aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable de l'article 85 ainsi que des mesures prises ou à prendre en vue de son application soit suspendue jusqu'au 1er janvier 1965.

Pour ce qui concerne le deuxième Règlement

Le Comité accepte que l'application des articles 85 à 94 du Traité à la navigation maritime et aérienne soit suspendue jusqu'au 31 décembre 1965.

En ce qui concerne le délai imparti à la Commission pour présenter ses propositions au Conseil, le Comité a proposé qu'il soit reporté au 1er janvier 1965 et que le délai fixé pour édicter des dispositions appropriées soit reporté au 1er janvier 1966.

En outre, le Comité Economique et Social a, dans ses deux Avis, exprimé le vœu que l'examen du Programme d'Action de la Commission sur la politique commune des transports par le Conseil de Ministres aboutisse aussi rapidement que possible.

"Problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches"

Le Comité, se basant sur les travaux effectués par sa Section spécialisée pour l'Agriculture, et après avoir entendu l'exposé de Mme LANDGREBE-WOLFF, Rapporteur, a donné en principe, son accord au projet de directive du Conseil concernant certains problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches.

Le Comité estime qu'une réglementation de même portée en matière d'échanges avec les pays tiers devrait être mise en vigueur simultanément à celle qui interviendra dans les pays membres à la suite de la directive à l'examen.

Le Comité propose d'élargir les pouvoirs de la Commission et de lui donner notamment la possibilité de contrôler elle-même l'application des dispositions découlant de la Directive. Il propose notamment de créer sous une forme appropriée un service permanent d'experts.

Le Comité considère cette Directive comme un premier pas sur le chemin d'une réglementation européenne dans le domaine sanitaire et demande d'élaborer dans les meilleurs délais des directives en ce qui concerne les épizooties et d'autres problèmes sanitaires.

"Deuxième programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom"

En présence de M. CHATENET, Président de la Commission de la C.E.E.A., le Comité a examiné le rapport d'information élaboré conjointement par ses deux Sections spécialisées nucléaires (Rapporteur : M. TODISCO) sur le deuxième programme de recherche et d'enseignement de l'Euratom.

Ce rapport met notamment l'accent sur les aspects de la protection sanitaire des travailleurs et des populations, ainsi que sur les études technico-économiques dont doit se préoccuper la Commission de la C.E.E.A.

"Organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine" et du "riz".

Le Comité a également examiné les deux rapports d'information élaborés par sa Section spécialisée pour l'agriculture au sujet des propositions de la Commission en matière d'organisation commune des marchés de la viande bovine et du riz. (Rapporteurs respectifs : MM. CLAUSEN et CANTONI). Ces rapports approuvent dans leurs grandes lignes, les propositions de la Commission dans ces secteurs.

Exposés de MM. MARJOLIN, von der GROEBEN, respectivement Vice-Président et Membre de la Commission de la C.E.E. et de M. SASSEN, Membre de la Commission de la C.E.E.A. sur la "Politique Energétique Commune"

Au cours de leur exposé, M. MARJOLIN, Vice-Président de la Commission de la C.E.E., M. von der GROEBEN, Membre de la Commission de la C.E.E. ainsi que M. SASSEN, Membre de la Commission de la C.E.E.A. ont indiqué les grands principes qui ont présidé à l'élaboration du Mémoire sur la politique énergétique et ont ensuite développé les principaux problèmes se posant dans le cadre de cette politique.

M. MARJOLIN a déclaré notamment que l'un des objectifs d'une politique commune de l'énergie devrait consister à placer le charbon dans une situation d'égalité par rapport aux autres sources d'énergie. Il a indiqué les moyens qui pourraient être adoptés à cet effet : système mixte pour la période transitoire remplacé ensuite par un système plus homogène fondé sur des subventions indirectes.

M. von der GROEBEN a relevé, évoquant les aspects concurrentiels du problème, la nécessité de parvenir à une harmonisation des législations fiscales dans les six pays.

M. SASSEN a souligné que le rôle de l'énergie nucléaire, qui ne saurait entrer en conflit avec les autres sources d'énergie, se situe principalement sur le plan de la sécurité de l'approvisionnement.

A l'issue de ces exposés, les représentants des Commissions ont demandé au Comité de poursuivre l'examen qu'il avait entrepris précédemment sur la politique énergétique, afin qu'il émette un nouvel Avis sur ce problème.

XXVème SESSION TENUE LES 28 ET 29 NOVEMBRE 1962

L'ordre du jour de cette Session comportait notamment :

- l'élaboration de trois Avis en matière de droit d'établissement et de libre prestation de services, relatifs aux problèmes mentionnés ci-dessous :

- "Proposition de directive pour la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement et de prestation de services".

(Rapporteur : M. DE CESARE)

- "Proposition de directive pour la coordination des mesures spéciales aux étrangers pour le déplacement et le séjour, mais justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique" (Article 56)

(Rapporteur : M. DE CESARE)

- "Proposition de directive supprimant toute prohibition ou toute gêne au paiement de la prestation lorsque les échanges de services ne sont limités que par des restrictions aux paiements y afférents"

(Rapporteur : M. DE BRABANDERE)

- le rapport d'information élaboré par la Section spécialisée pour l'agriculture relatif à l'organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers.

En outre, le Comité a entendu les exposés de :

- M. HALLSTEIN, Président de la Commission de la C.E.E. relatif au "Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape"

(Le Comité devra émettre un Avis général sur ce document).

- M. ROCHEREAU, Membre de la Commission de la C.E.E., relatif à la nouvelle "Convention d'Association avec les pays africains et Malgache associés"

(Le Comité devra émettre son opinion sur certains problèmes que pose l'Association avec les pays africains et malgache)

- M. REY, Membre de la Commission de la C.E.E. relatif au Programme d'action en matière de politique commerciale commune.

(Les conséquences de l'application de la décision des Conseils, publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes, le 5 octobre 1962, feront également l'objet d'un Avis du Comité).

Au cours de la même Session, le Comité a procédé à la

- création de deux Sous-Comités et a
- désigné ses délégués à la Conférence Européenne sur la sécurité sociale.

"Suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres".

"Coordination des mesures spéciales aux étrangers pour le déplacement et le séjour mais justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique".

Se basant sur les Avis que lui avait soumis sa Section spécialisée pour les activités non salariées et services, le Comité a approuvé les propositions de directive de la Commission, sous réserve de quelques remarques, recommandations et propositions.

Tout en se rendant compte des difficultés juridiques non négligeables qui s'opposent à sa réalisation, le Comité a émis le vœu de voir adresser une recommandation aux Etats membres pour que le bénéfice des directives soit étendu également aux apatrides et aux réfugiés résidant sur le territoire des Etats membres.

Dans les deux Avis, le Comité suggère quelques modifications au texte de la Commission en vue d'obtenir de la part des Etats membres une application aussi libérale que possible des deux directives.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la première directive :

Le Comité propose d'élargir l'application de la directive, notamment dans le cadre familial du bénéficiaire.

"Suppression de toute gêne au paiement des prestations"

Conformément à l'Avis préparé par sa Section spécialisée pour les activités non salariées et services, le Comité a approuvé la directive de la Commission. Il a toutefois estimé que le texte à l'examen devrait davantage mettre en relief :

- que l' autorisation de change doit être accordée immédiatement et automatiquement,
- que la vérification de la nature de la réalité des paiements ne doit d' aucune façon constituer un obstacle au transfert des paiements,
- que le champ d'application de la directive doit être réduit aux seuls services dont les échanges sont entravés uniquement par des restrictions de nature monétaire,
- que les Etats membres ont l'obligation d'assurer la conformité de leurs propres dispositions législatives, réglementaires ou administratives avec les dispositions de la directive.

Organisation commune des marchés dans le secteur du "lait" et "produits laitiers"

Le Comité a également pris connaissance du rapport d'information élaboré par sa Section spécialisée pour l'agriculture relatif au "lait et produits laitiers" (Rapporteur : M. BONATO)

Ce rapport qui reflète les opinions de toutes les catégories économiques et sociales représentées au sein de la Section, a été transmis à la Commission de la C.E.E.

Exposé de M. W. HALLSTEIN, Président de la Commission de la C.E.E. sur le "Programme d'action de la Communauté Economique Européenne"

Le Président HALLSTEIN a d'abord analysé les points essentiels du "Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape".

Il a souligné que la Communauté se trouve actuellement dans un moment crucial de son histoire ; le développement de la Communauté n'est plus désormais rigoureusement "prédestiné" par les dispositions du Traité. Les Institutions doivent, tout en continuant à se baser sur le Traité, entrer dans une phase créatrice en vue de l'élaboration d'une politique économique et sociale européenne.

A cet égard, le Président HALLSTEIN a tenu à souligner le rôle important que le Comité Economique et Social est encore appelé à jouer.

Exposé de M. H.ROCHEREAU, Membre de la Commission de la C.E.E. relatif à l' "Association avec les Pays africains et malgache"

M. ROCHEREAU a développé les principes généraux de la nouvelle Convention d'Association avec les Pays africains et malgache qui doit entrer en vigueur à partir de l'année 1963.

M. ROCHEREAU a notamment déclaré que si le texte de la Convention était sur le point d'être ratifié par tous les partenaires en présence, il n'en reste pas moins, pour son application, un certain nombre de problèmes très importants pour lesquels une solution doit encore être trouvée. C'est là que le Comité Economique et Social pourra apporter un concours précieux aux instances communautaires.

M. ROCHEREAU a également abordé la question de la coopération entre milieux professionnels africains et européens. Il a déclaré à ce sujet que la Commission avait toujours soutenu le principe d'une telle coopération ; la fixation des modalités pratiques en a toutefois été laissée au Conseil d'association, instance exécutive dans le dispositif institutionnel de l'association.

Exposé de M. REY, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne sur la "Politique commerciale commune"

M. REY s'est attaché au cours de son exposé à démontrer combien il est nécessaire, nonobstant le fait que le Traité ne prévoit la réalisation de la politique commerciale commune que pour la fin de la période transitoire, que les Etats membres de la Communauté aboutissent rapidement à une plus grande coordination de leur politique commerciale.

Après avoir évoqué l'Avis formulé par le Comité en 1959 sur certains problèmes particuliers qui se posaient dans le cadre de la politique commerciale des Etats membres, M. REY s'est félicité de ce que le Comité avait manifesté son intention de reprendre l'examen du problème dans son ensemble.

Institution de deux Sous-Comités

1) "Programme d'Action de la Communauté" (*)

Faisant pour la première fois usage des possibilités qui lui sont offertes par l'article 17 du Règlement Intérieur, le Comité a approuvé la proposition de son Bureau visant à instituer un Sous-Comité de 24 membres en vue de l'examen du "Programme d'Action de la Communauté pendant la deuxième étape", problème qui déborde le cadre spécifique assigné aux Sections spécialisées.

Ces dernières seront toutefois chargées de préparer un avis complémentaire sur chacun des sujets qui leur sera déféré par le Sous-Comité, celui-ci devant élaborer un projet d'Avis et un Rapport d'ensemble à soumettre aux délibérations du Comité.

(*) Cfr. également page 23 de ce Bulletin)

La composition de ce Sous-Comité est la suivante :

<u>1er Groupe</u>	<u>2e Groupe</u>	<u>3e Groupe</u>
MM. BEUTLER DE BIEVRE GIUNTI HIERONIMI JONKER MEUNIER de PRECIGOUT WEBER	MM. BOGAERS BRAUN GUTERLIUTH MAJOR MERLI BRANDINI RUSSE VEILLON WAGNER	MM. ANCHISI ANDRIESEN BRAND BREART GINGLIÈBRE HALLE MEYVAERT ROLLINGER

Le Président du Sous-Comité ainsi que le Rapporteur ont été élus par le Sous-Comité lui-même, lors de sa première réunion, le 20 décembre 1962.

2) Harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux produits pharmaceutiques (*)

Informé de la saisine imminente sur ce problème, le Comité, eu égard au caractère tout à fait particulier de cette question - qui revêt à la fois des aspects économiques, sociaux et juridiques - a décidé d'instituer, conformément à l'article 17 du Règlement Intérieur, un Sous-Comité en vue de l'examen de la question.

Ce Sous-Comité est composé comme suit :

<u>1er Groupe</u>	<u>2e Groupe</u>	<u>3e Groupe</u>
MM. BEUTLER BÖLGER DE BIEVRE FONTANILLE QUINTILIERI WEBER P.	MM. GEFELLER ter HEIDE MOURGUES VAN HOORICK WAGNER ZINO	MM. BREART ECKEL GERIOZZI Mme LANDGREBE-WOLFF MM. SCHAFER WIJNMAALEN

(*) cfr. également page 24 de ce Bulletin

Conférence Européenne sur la sécurité sociale (*)

Le Comité a également désigné un certain nombre de membres comme délégués à la "Conférence Européenne sur la Sécurité sociale" ayant lieu à Bruxelles au 10 au 15 décembre 1962.

PROCHAINES SESSIONS

Deux Sessions plénières sont d'ores et déjà prévues pour le premier trimestre 1963.

La XXVIème Session se tiendra exceptionnellement à Paris les 30 et 31 janvier 1963. Son ordre du jour prévoit notamment l'élaboration de quatre Avis en matière de droit d'établissement et de libre prestation de services (commerce de gros, professions d'intermédiaires, assurances et réassurances, cinématographie) (**) et deux Avis dans le domaine social (libre circulation des travailleurs, Fonds social).

Il est prévu que M. LEVI SANDRI, Membre de la Commission de la C.E.E. prendra la parole devant le Comité lors de cette même session.

La XXVIIème Session devrait avoir lieu vers la fin du mois de mars.

Il paraît d'ores et déjà certain que le Comité élaborera, à cette occasion, ses avis sur les problèmes actuellement à l'examen au sein de diverses Sections spécialisées et qui concernent :

(*) Cfr. également page 48 de ce Bulletin

(**) Cfr. page 30 de ce Bulletin

- la politique énergétique
- la politique commerciale
- l'association avec les pays africains et malgache
- les poids et dimensions des véhicules de transport routier

III

ACTIVITE DES SOUS-COMITES

Sous-Comité pour le "Programme d'Action" de la Communauté(*)

Le Sous-Comité a, lors de sa première réunion, tenue le 20 décembre 1962, désigné son Président, M. MAJOR, un Rapporteur Général, M. BEUTLER, ainsi qu'un Bureau composé, outre du Président et du Rapporteur Général, de MM. ANCHISI, ANDRIESSEN, BRAUN et GIUNTI.

Conformément au mandat qu'il a reçu de l'Assemblée plénière, le Sous-Comité, saisi à titre principal de l'étude du "Mémoire de la Commission sur le Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape", a procédé à la répartition, entre les Sections spécialisées compétentes, de certains points faisant l'objet du Programme d'action.

Il s'agit en particulier des :

Chapitre III - "Politique commune de l'agriculture" dont l'examen a été confié à la Section spécialisée pour l'Agriculture.

Chapitre IV - "Politique commune des Transports", dont l'examen a été confié à la Section spécialisée pour les transports.

Chapitre V - "Politique commune de l'Energie", dont l'examen a été confié à la Section spécialisée pour les questions économiques.

Chapitre VI - "Politique sociale", dont l'examen a été confié à la Section spécialisée pour les questions sociales.

(*) Pour sa composition, cfr. pages 19 et 20 de ce Bulletin

Chapitre IX - "Les relations extérieures", dont l'examen a été confié à la Section spécialisée pour les questions économiques.

Chapitre X - "Aide aux pays en voie de développement", dont l'examen a été confié à la Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer.

L'étude des autres chapitres du Programme d' action sera effectuée au sein du Sous-Comité lui-même.

Le Bureau du Sous-Comité se réunira le 29 janvier 1963.

Le Sous-Comité tiendra sa prochaine réunion les 7 et 8 février 1963.

Sous-Comité "Produits pharmaceutiques" (*)

Le Conseil de Ministres a demandé, par lettre du 21 décembre 1962 au Comité Economique et Social d' émettre un Avis sur la "Directive en vue de l' harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux produits pharmaceutiques".

Le Comité qui était informé de la saisine imminente sur ce problème, avait déjà créé, lors de sa Session des 28 et 29 novembre, un Sous-Comité en vue de l'examen de la directive.

Ce Sous-Comité se réunira, pour la première fois les 30 et 31 janvier 1963 dans le cadre de la prochaine Session, à Paris, notamment pour élire son Président et son Rapporteur.

(*) Pour sa composition cfr. page 20 de ce Bulletin.

IV

GROUPE DE TRAVAIL "AD HOC" CHARGE DE LA REVISION DU

REGLEMENT INTERIEUR

Lors de sa XXIIIème Session tenue à Bruxelles, les 16 et 17 juillet 1962, le Comité, vu les études déjà entreprises par le précédent Bureau à la demande de plusieurs Conseillers, avait décidé de procéder à la révision du Règlement Intérieur du Comité. Il avait saisi un groupe de travail "ad hoc" de la préparation d'un rapport et d'un projet de révision.

Ce groupe "ad hoc" est composé des membres suivants :

<u>1er groupe</u>	<u>2ème groupe</u>	<u>3ème groupe</u>
MM. GEILLE GIUNTI MASOIN de PRECIGOUT WEBER P.	MM. BRAUN COOL MAJOR PARRI van TILBURG	MM. DE CESARE GINGEMBRE SCHÄFER SERWY WIJNMAALEN

Il a également été décidé que le Président et les deux Vice-Présidents du Comité suivraient les travaux du groupe en tant qu'observateurs.

La présidence du groupe "ad hoc" avait été confiée à M. MASOIN. La tâche du Rapporteur avait été confiée à M. SERWY.

Le groupe "ad hoc" s'est réuni les 26 septembre, 15 et 16 novembre, 20 et 21 décembre 1962.

Il poursuivra l'examen des propositions de modification lors de sa prochaine réunion prévue pour le 1er février 1963 à Paris.

ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEES

AGRICULTURE

L'activité de la Section spécialisée pour l'agriculture, réunie trois fois au cours de ce dernier trimestre, a essentiellement été consacrée aux trois sujets suivants :

Viande bovine, riz, lait et produits laitiers (*)

A l'occasion de sa réunion du 2 octobre 1962, la Section a examiné et approuvé les rapports d'information relatifs aux propositions de la Commission en matière d'organisation commune des marchés de la viande bovine et du riz qui lui avaient été présentés respectivement par MM. CLAUSEN et CANTONI.

Les deux rapports d'information ont été soumis au Comité lors de sa Session de fin octobre.

Par contre, le Rapport d'information concernant la Proposition de Règlement de la Commission portant institution d'un régime de prélèvement et établissement graduel d'une organisation commune des marchés du lait et des produits laitiers n'a été présenté à la Section spécialisée par le Rapporteur, M. BONATO, que lors de la réunion des 14 et 15 novembre 1962. La Section, après y avoir apporté quelques modifications, a approuvé ce rapport d'information.

Le Comité en a pris connaissance lors de sa session plénière de fin novembre.

(*) Cfr. également pages 10 et 17 de ce Bulletin.

Problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches (*)

Lors de sa réunion du 2 octobre 1962, la Section a également confirmé la désignation de Mme LANDGREBE-WOLFF en tant que Rapporteur pour la demande d' Avis émanant du Conseil de Ministres sur la

"Proposition de directive concernant certains problèmes sanitaires en matière d' échanges intracommunautaires de viandes fraîches"

et chargé le groupe de travail déjà existant, présidé par M. RUSSE de l'étude de cette question.

Le Conseil ayant décidé de mettre la discussion sur le problème des "viandes fraîches" à l' ordre du jour de sa Session des 7 et 8 novembre, la Section spécialisée pour l' agriculture s'est réunie le 29 octobre 1962 pour élaborer un Avis et un Rapport très circonstancié qui, en application de la procédure d' urgence, ont été présentés au Comité par Mme LANDGREBE-WOLFF, le 30 octobre 1962.

Exposé de M. MANSHOLT

M. MANSHOLT, Vice-Président de la Commission, répondant au désir exprimé par un grand nombre de membres de la Section spécialisée pour l'agriculture, avait accepté de venir y présenter un exposé sur

- la première application concrète de la politique agricole commune
- les travaux à entreprendre dans un proche avenir par les organes communautaires
- ainsi que sur les négociations en cours entre la C.E.E. et certains pays tiers.

(*) Cfr. également page 12 de ce Bulletin.

Cet exposé a amené les membres à poser plusieurs questions. Un échange de vues très fructueux a pu avoir lieu entre le Vice-Président MANSHOLT et les membres de la Section.

PROBLEMES NUCLEAIRES

Deuxième Programme de recherche et d'enseignement (*)

La Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques et la Section spécialisée nucléaire pour les problèmes sociaux, sanitaires et de l'enseignement, se sont réunies conjointement le 12 octobre 1962

Elles ont discuté de façon approfondie et approuvé sous bénéfice de légères modifications, le Rapport préparé par le Rapporteur, M. TODISCO, et que le groupe de travail chargé de l'examen du document avait, sous la présidence de M. MASOIN, approuvé le 4 octobre.

Ce Rapport d'information, qui a été soumis lors de la Session de fin octobre à l'Assemblée plénière du Comité a ensuite été transmis à la Commission de la C.E.E.A.

Objectifs à réaliser par l'Euratom au cours des prochaines années

La Commission de la C.E.E.A. a fait parvenir au Comité une "note sur les objectifs de la Communauté à réaliser au cours de la phase correspondant à la deuxième étape de la période de transition du Marché Commun".

(*) Cfr. également page 12 de ce Bulletin

Ce document qui peut être considéré pour la C.E.E.A. comme analogue au programme d'action de la C.E.E., a été transmis pour information aux deux Sections spécialisées nucléaires du Comité.

Symposium à MUNICH (*)

Sur invitation de la Commission de la C.E.E.A., un certain nombre de délégués du Comité, pour la plupart, membres de la Section spécialisée nucléaire pour les problèmes sociaux, sanitaires et de l'enseignement, ont participé au Symposium se tenant du 24 au 26 octobre 1962 à Munich, consacré aux problèmes de la contamination radioactive dans les installations nucléaires.

(*) Cfr. également page 44 de ce Bulletin

ACTIVITES NON SALARIEES ET SERVICES

Droit d'établissement et libre prestation de services

La Section spécialisée pour les activités non salariées et services s'est réunie deux fois au cours du dernier trimestre 1962.

La Section a examiné et approuvé, lors de la réunion des 8 et 9 novembre, ses projets de rapports et d'avis concernant les propositions suivantes de la Commission de la C.E.E. au Conseil de Ministres (*) :

- "Suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement et de prestation de services".
- "Coordination des mesures spéciales aux étrangers pour le déplacement et le séjour mais justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique".

Le Rapporteur pour ces deux demandes d'Avis était M. DE CESARE, tandis que M. Paul WEBER assumait la tâche de Président du groupe de travail.

Lors de cette réunion, la Section a également examiné et approuvé le projet de rapport et le projet d'avis concernant :

- "Proposition de directive supprimant toute prohibition ou toute gêne au paiement de la prestation lorsque les échanges de services ne sont limités que par des restrictions aux paiements y afférents".

(*) Cfr. également à la page 16 du Bulletin du C.E.S. N° 3/62

Compte tenu de la brièveté du délai imparti par le Conseil pour la remise de cet Avis demandé en date du 10 octobre 1962, il n' avait pas été possible de constituer un groupe de travail. La tâche d' élaborer les projets de rapport et d'avis avait été confiée à M. DE BRABANDERE.

Les Avis et Rapports que la Section a adoptés au cours de cette réunion ont été transmis au Comité, lors de sa Session des 29 et 30 novembre 1962. (*)

A l'ordre du jour de la réunion de la Section spécialisée pour les activités non salariées et services figurait, également, l' examen de la proposition de la Commission au Conseil concernant le projet d'une

"Première directive en matière de cinématographie"

Les discussions qui ont eu lieu sur cette directive au sein de la Section ont fait ressortir l' importance et la complexité du problème à l'examen et la nécessité de reprendre cette étude au cours de la prochaine réunion de la Section sur la base des projets de rapport et d'avis que M. SCHÄFER, Rapporteur, a été invité à élaborer en tenant compte des tendances qui se sont manifestées au cours des derniers débats de la Section.

La Section spécialisée a également organisé ses travaux sur d' autres directives proposées par la Commission au Conseil et au sujet desquelles l' Avis du Comité serait requis, à savoir :

- "Proposition de directive concernant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités professionnelles relevant du commerce de gros".

(*) Cfr. également à la page 16 de ce Bulletin.

- "Proposition de directive concernant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les personnes auxiliaires du commerce et de l'industrie (professions d'intermédiaire)".
- "Proposition de directive supprimant, en matière de réassurance et de rétrocession, les restrictions à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services".

Les demandes d'avis sur ces problèmes ayant été adressées par le Conseil au Comité le 10 octobre, la Section spécialisée pour les activités non salariées et services, compétente en la matière, a immédiatement pu faire examiner les directives au sein des deux groupes de travail qu'elle avait créés et dont la composition est la suivante :

1. "Commerce de gros" et les "Professions d'intermédiaires"

Président : M. DE CESARE
Rapporteur : M. HIERONIMI
Membres : MM. BOGAERS
 GENIN
 GINGEMBRE
 PORENA
 SERWY
 WEBER P.
 WELLMANNS

2. "Réassurance et rétrocession"

Président : M. SCHÄFER
Rapporteur : M. ANDRIESSEN
Membres : MM. CIRCAUD
 DAGNINO
 DE BRABANDERE
 DELAMARRE
 PARRI
 SPAETHEN
 WEBER P.

Ces deux groupes ont achevé leurs travaux le 6 décembre.

La Section spécialisée qui a consacré le 7 décembre, une nouvelle réunion au problème de la cinématographie, a décidé d'examiner les différents rapports et d'émettre ses avis sur lesdites propositions de directive lors de sa réunion fixée au 8 janvier 1963, afin de pouvoir les présenter au Comité lors de sa Session des 30 et 31 janvier 1963.

QUESTIONS SOCIALES

- Libre circulation des travailleurs
- Fonds Social Européen

Par lettre en date du 25 octobre 1962, le Conseil de Ministres de la C.E.E. a demandé l'Avis du Comité sur les :

- "Règlement et directives relatifs à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté"
- "Projet de règlement portant modification au Règlement n° 9 concernant le Fonds Social Européen"

Le Bureau a décidé de saisir la Section spécialisée pour les questions sociales des demandes d'avis susmentionnées.

Celle-ci s'est réunie à cet effet le 29 octobre 1962 et a constitué deux groupes de travail ainsi composés :

1. "Libre circulation des travailleurs"

Président : M. VELTER
Rapporteur : M. RUSSE
Membres : MM. ALDERS
BODART
BOLGER
CANONGE
ESPERET
KLEY
MACARIO
MAJOR
MINOLA
PIGA
PURPURA
UMSTAETTER
Mme WEBER Maria

2. "Fonds Social Européen"

Président : M. COOL
Rapporteur : M. SCHAFER
Membres : MM. ALDERS
BEIERMANN
BODART
BOLGER
CANONGE
DE BRABANDERE
GEILE
MINOLA
MOURGUES
MEUNIER
PURPURA
ROSSI
ZOLI

Ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant des mois de novembre et décembre. Les documents ainsi élaborés ont été transmis à la Section spécialisée pour les questions sociales qui les examinera lors de la réunion fixée aux 10 et 11 janvier, le Comité devant être en mesure d'émettre ses avis en la matière les 30 et 31 janvier 1963.

TRANSPORTS

Application aux transports des règles de concurrence (*)

Par lettre en date du 5 octobre 1962, le Président du Conseil a sollicité l'avis du Comité en matière des Règlements :

- "visant à suspendre, dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, l'application de l'article 85 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne, ainsi que des dispositions prises ou à prendre en vue de son application" ;
- "visant à suspendre l'application à la navigation maritime et aérienne des articles 85 à 94 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne";

Eu égard au délai impératif que le Conseil lui-même était tenu de respecter (31 octobre) le délai imparti au Comité a été particulièrement court. En conséquence, le Président du Comité a mis en application la procédure d'urgence afin que le Comité puisse se prononcer sur ces deux problèmes lors de la Session plénière des 29 et 30 octobre. La Section spécialisée pour les transports a été chargée de la préparation des Avis en cette matière et MM. GEILLE et BOUSSER ont été désignés respectivement comme Rapporteur et co-Rapporteur.

Les projets d'Avis élaborés par les Rapporteurs le 9 octobre, ont été examinés par la Section spécialisée lors de sa réunion du 15 octobre.

A l'issue de cette réunion les Rapporteurs ont, sur base des délibérations de la Section rédigé un Rapport.

Les Avis et Rapports de la Section spécialisée pour les transports ont été soumis lors de la Session plénière des 29 et 30 octobre, aux délibérations de l'Assemblée plénière.

(*) Cfr. également page 10 de ce Bulletin.

"Poids et dimensions des véhicules utilitaires"

Par lettre en date du 14 novembre 1962, le Président du Conseil de Ministres de la C.E.E. a sollicité l'Avis du Comité sur le

"Projet de directive du Conseil relative aux poids et dimensions des véhicules utilitaires admis à la circulation entre les Etats membres"

proposée par la Commission.

Saisie de cette nouvelle demande d'Avis par le Bureau du Comité, la Section spécialisée pour les transports s'est réunie le 28 novembre 1962 à Bruxelles et a constitué un groupe de travail de 19 membres auquel elle a confié la tâche de préparer les projets d'Avis et de Rapport en cette matière.

La composition de ce groupe est la suivante :

Président : M. MACARIO
Rapporteur : M. BROUSSE
Membres : MM. ANDRIESEN
BOUSSER
BOULADOUX
BRAND
DE CESARE
GEILE
GENIN
GERMOZZI
GIUNTI
ter HEIDE
JONKER
MAJOR
RENAUD
VELTER
Mme WEBER Maria
MM. WEBER Paul
WELLMANNS

Le groupe se réunira pour la première fois le 11 janvier 1963.

La réunion de la Section sera fixée en fonction des travaux de ce groupe de travail.

L'Avis du Comité sur la directive devrait être émis lors de la Session de fin mars 1963.

QUESTIONS ECONOMIQUES

"Politique énergétique commune" (*)

La Section spécialisée pour les questions économiques, qui s' était déjà préoccupée, en 1961, de l'étude des problèmes de politique énergétique, a été chargée par le Bureau du Comité de poursuivre cette étude en ce qui concerne le "deuxième Mémoire sur la politique énergétique".

A cet effet, la Section a créé, au cours d'une brève réunion tenue le 30 octobre, un groupe de travail ainsi composé :

Président : M. BRENNER
Rapporteur : M. VERRIJN STUART
Membres : MM. BEUTLER
BRAND
BRAUN
CELEN
DAGNINO
DE BIEVRE
GIUNTI
GUTERMUTH
HALLE
Mme LANDGREBE-WOLFF
MM. MALTERRE
MASOIN
MERLI BRANDINI
RENAUD
SERWY
ter HEIDE
van SPAENDONCK
VEILLON
WEBER P.

(*) Cfr. page 13 de ce Bulletin

Les premières réunions de ce groupe ont eu lieu les 19 novembre et 17 décembre 1962.

Il est apparu qu' en raison de la complexité des problèmes, l' Avis du Comité ne pourra pas être émis avant la fin du mois de mars.

"Politique commerciale commune" (*)

La Section spécialisée pour les questions économiques s' est réunie le 29 novembre 1962 afin de procéder à un premier échange de vues sur certains problèmes soulevés par l'application de la décision du Conseil, relatifs au "Programme d'action en matière de politique commerciale commune", problèmes dont l'étude lui a été confiée par le Bureau le 27 octobre 1962.

La Section a désigné les membres du groupe de travail chargé de lui préparer un rapport et un projet d'avis à ce sujet.

La composition de ce groupe est la suivante :

Président : M. CELEN
Rapporteur : M. de PRECIGOUT
Membres : MM. BEUTLER
BOLGER
BOUSSER
BRAUN
BREART
BRENNER
DALLA CHIESA
DE BIEVRE
GERMOZZI
GIUNTI
van der MEI
PORENA
SERWY
VERRIJN STUART
WEBER Paul
WELLMANNS

(*) Cfr. page 19 de ce Bulletin.

La première réunion du groupe de travail se tiendra dans le courant du mois de janvier 1963.

La prochaine réunion de la Section, consacrée aux problèmes susmentionnés, sera fixée en fonction des travaux, du groupe de travail.

DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

Etude de certains problèmes posés par l'Association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache (*)

La Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer, chargée de l'étude de certains problèmes que pose l'Association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache, s'est réunie à Bruxelles le 29 novembre 1962 et a constitué le groupe de travail suivant :

Président : M. DE BIEVRE
Rapporteur : M. BODART
Membres : MM. CELEN
CLAUSEN
ESPERET
HALLE
van SPAENDONCK
MACARIO
PEUGEOT
QUINTIERI
SEIBEL
van TILBURG
WAGNER
WIJNMAALEN
ZOLI

Le groupe de travail devra, en se basant sur la déclaration faite par M. ROCHEREAU devant le Comité, dresser une liste des problèmes posés par l'Association, susceptibles d'intéresser le Comité.

(*) Cfr. page 18 de ce Bulletin.

Cette liste sera ensuite soumise à l'approbation de la Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer qui arrêtera les lignes directrices devant servir au groupe de travail pour l'élaboration d'un rapport.

La première réunion du groupe aura lieu à Bruxelles le 4 janvier 1963.

La prochaine réunion de la Section sera fixée en fonction des travaux du groupe de travail.

VI

VISITES ET RECEPTIONS DU PRESIDENT DU COMITE

Visite officielle du Président auprès du Gouvernement italien

M. Emile ROCHE, Président du Comité, a effectué, au mois d'octobre dernier, un voyage à Rome, où il était l'hôte du Gouvernement italien du 16 au 19 octobre.

Il a été reçu par le Président de la République italienne, M. SEGNI. Il s'est entretenu avec M. le Ministre des Affaires Etrangères PICCIONI, M. le Sous-Secrétaire d'Etat RUSSO, M. le Secrétaire Général du Ministre des Affaires Etrangères CATTANI, M. LA MALFA, Ministre du Budget, M. BERTINELLI, Ministre du Travail, et M. COLOMBO, Ministre de l'Industrie et du Commerce, alors Président du Conseil de Ministres de la C.E.E.

M. ROCHE a également été reçu au siège du Conseil National de l'économie et du Travail par M. le Président CAMPILLI, entouré de ses collègues.

Les principaux problèmes qui se posent dans le cadre des Communautés Européennes ont été abordés à l'occasion du tour d'horizon auquel le Président a procédé avec le Gouvernement et les milieux professionnels italiens.

Cette visite officielle du Président est à inscrire dans le cadre d'une série de visites qu'il fera dans les six capitales européennes.

Le Président était accompagné de M. Jacques GENTON, Secrétaire Général du Comité, de son Chef de Cabinet, M. Claude CAMBAU, et de M. Delfo DELFINI, Chef de Division.

M. Emile ROCHE assisté de MM. ANCHISI, GIUNTI et MACARIO, membres italiens du Bureau du Comité Economique et Social, a donné une Conférence de Presse le vendredi 19 octobre, au siège du Bureau d'information des Communautés Européennes.

VII

DEMISSIONS ET NOMINATIONS

M. ter HEIDE remplace M. KLOOS au sein du Comité

Les Conseils de Ministres, lors de leur Session des 22 et 23 octobre 1962, ont décidé de nommer M. Harm ter HEIDE en tant que Membre du Comité en remplacement de M. KLOOS, démissionnaire.

M. ter HEIDE qui est né le 10 mars 1928 à ALMELO (Pays-Bas) est expert pour les questions économiques près le Bureau scientifique de la Fédération des Syndicats Néerlandais (Nederlands Verbond van Vakverenigingen).

M. ter HEIDE a également remplacé M. KLOOS au sein de la Section spécialisée pour les questions économiques et de la Section spécialisée pour les transports.

M. van SPAENDONCK se fait remplacer par M. KUIPERS au sein d'une Section spécialisée

M. van SPAENDONCK ayant fait connaître au Président du Comité que, en raison de ses nombreuses charges professionnelles, il souhaitait donner sa démission en tant que membre de la Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques, le Comité a agréé la candidature de M. KUIPERS en tant que son remplaçant au sein de ladite Section.

VIII

NOUVELLES DES MEMBRES

M. ROSENBERG est nommé Président du "DEUTSCHER GEWERKSCHAFTSBUND"
M. BEERMANN en devient le Vice-Président

M. Ludwig ROSENBERG ancien Président et actuel Vice-Président du Comité, a été élu le 26 octobre comme Président de la Fédération des Syndicats d'Allemagne Fédérale (D.G.B.). Il a remplacé M. Willy RICHTER qui s'est retiré pour raisons de santé.

M. BEERMANN a remplacé M. ROSENBERG à la Vice-Présidence du "Deutscher Gewerkschaftsbund" (D.G.B.).

Réélection de M. COOL à la présidence de l'Organisation Européenne de la C.E.S.C.

Le Comité d'Organisation Européenne de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, réuni à Bruxelles au cours du mois de novembre dernier, a réélu à sa présidence M. Auguste COOL.

M. COOL, Président de la Section spécialisée pour les transports du Comité Economique et Social, est aussi Vice-Président de la C.I.S.C. et Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique.

NOUVELLES DIVERSES

Symposium de Munich

Du 24 au 26 octobre 1962 s'est tenu à Munich un Symposium consacré à la contamination radioactive dans les installations nucléaires, organisé par la Commission de la C.E.E.A.

Le Bureau, sur invitation de la Commission, y a délégué en tant que représentant du Comité les membres suivants de ses Sections spécialisées :

MM. AICARDI
ALDERS
BRAND
BOLGER
DALLA CHIESA
DAGNINO
ECKEL
MASOIN
PATAT

MM. RUSSE
SEIBEL
TODISCO
VAN HOORICK
van TILBURG
WAGNER
WEBER P.
ZINO

Le but du Symposium de Munich était de faire le point des connaissances actuelles dans le domaine de la contamination externe et interne des travailleurs exposés aux radiations ionisantes dans les différents secteurs de l'activité nucléaire et d'essayer d'en dégager, par l'analyse critique et la discussion, des conclusions d'ordre pratique pour les services de dépistage et de surveillance.

Les sujets suivants ont été traités au cours du Symposium :

- 1° - Risques de contamination selon les types d'activités nucléaires;
- 2° - Normes de contamination;
- 3° - Méthodes de dépistage et de surveillance;
- 4° - Moyens de protection;
- 5° - Accidents et décontamination.

6ème Congrès Fédéral du "DEUTSCHER GEWERKSCHAFTSBUND"

Le 6ème Congrès Fédéral ordinaire de la Confédération des Syndicats allemands de l'Allemagne Fédérale (D.G.B.) s'est tenu à Hannovre du 20 au 27 octobre 1962.

M. Willy RICHTER, Président sortant de la Confédération, ayant invité le Bureau du Comité, MM. MACARIO et MAJOR représentant le Président, ainsi que le Secrétaire Général du Comité, M. Jacques GENTON, ont assisté à cette manifestation.

L'ordre du jour de ce Congrès prévoyait notamment l'élection du Bureau Fédéral de la Confédération.

Il est rappelé que M. L. ROSENBERG, ancien Président du Comité Economique et Social, a été élu comme Président de la "DEUTSCHER GEWERKSCHAFTSBUND".

Congrès du Comité des Organisations Commerciales des Pays de la Communauté Economique Européenne

M. Emile ROCHE, Président du Comité, invité au dîner de clôture de l'Assemblée Générale du Conseil des Fédérations Commerciales d'Europe et du Congrès du Comité des Organisations Commerciales des Pays de la Communauté Economique Européenne, le 20 novembre dernier, y faisait une allocution dont voici quelques extraits :

"... L'évolution des négociations en cours avec la Grande-Bretagne pour son adhésion aux Traités de Rome, malgré toutes les difficultés rencontrées, se poursuivent, il faut bien le dire, favorablement, ce qui devrait normalement permettre, fin 1963, de voir l'organisation juridique rejoindre les données de la nature et de l'économie. Qui pourrait, en effet, prétendre une Europe complète sans la présence de la grande démocratie britannique et des pays qui l'avaient rejointe au sein de l'Association de libre échange ? - Mais, en contrepartie, nous devons le répéter, ces pays amis que nous attendions avec impatience et qui vont bientôt nous rejoindre, doivent

avoir conscience qu'ils pénètrent, ce faisant, dans une Communauté au sein de laquelle ont été fixées des règles qui doivent être respectées par tous. C'est en un mot une association pour le meilleur et pour le pire que nous offrons à nos amis britanniques et aux autres pays qui ont sollicité leur adhésion mais, bien entendu, dans la mesure où chacun s'engagera par avance à respecter les règles générales nécessaires à la vie commune, c'est-à-dire à la sauvegarde de tous les intérêts en cause et, parmi ceux-ci, les intérêts légitimes de la distribution tiennent leur place normale.

Débordant même le cadre de l'Europe, je veux redire ici que les Communautés Européennes, telles qu'elles sont conçues par l'équipe d'hommes qui les anime, ne nourrissent aucune pensée d'autarcie. Ce n'est pas un monde d'économie close qu'il s'agit de créer, mais bien au contraire, faisant allusion au titre de deux ouvrages français consacrés à l'Europe, il faut affirmer avec force que cette Europe sans frontières que nous voulons ne sera pas une Europe sans rivage. Nous ne pouvons abdiquer nos responsabilités mondiales dans le commerce international et c'est avec satisfaction que nous avons accueilli les déclarations faites par le Président KENNEDY au début de l'été, lequel affirme pleinement la vocation des Communautés Européennes à assumer vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique la position de partenaire dans l'équilibre nécessaire du monde libre.....

.....Je souhaite qu'une liaison étroite puisse fonctionner entre vos organisations et le Comité Economique et Social. Dans le cas où des améliorations seraient à apporter à la situation existante, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en saisir. Soyez persuadés que je m'attacherai à faciliter sur ce plan et au maximum votre tâche.....

.....L'activité quotidienne du Comité Economique et Social des Communautés rejoint de très près les préoccupations des organes professionnels. Nous le faisons dans l'optique qui est la nôtre, celle de l'intérêt général, celle de la conciliation des oppositions d'intérêts, chaque fois qu'il est possible, notre but étant de fournir aux autorités exécutives de la Communauté une base d'appui solide pour poursuivre l'oeuvre de la construction européenne.

De cette oeuvre, vous êtes dans votre secteur de bons artisans, comme vous êtes aussi les bons ouvriers de cette cause qui débouche directement sur les préoccupations des générations futures, la démocratie économique et sociale, qui doit compléter sans tarder le cadre dépassé de nos vieilles démocraties politiques....."

"Programmation Européenne" thème du Colloque tenu à ROME

Du 30 novembre au 1er décembre, s'est tenu à Rome, au siège du Conseil National de l'Economie et du Travail (C.N.E.L.) un colloque sur le thème "La Programmation Economique Européenne et la Programmation Economique Nationale dans les Pays de la Communauté Economique Européenne".

Ce colloque était destiné à permettre aux personnalités choisies parmi les membres des Comités consultatifs Economiques existants, à certains hauts fonctionnaires des organismes nationaux de programmation économique et à des experts particulièrement qualifiés émanant de divers milieux de se rencontrer et de confronter leurs points de vue.

M. R. MARJOLIN, Vice-Président de la Commission de la C.E.E. qui était le Rapporteur Général du colloque, a achevé son Rapport Général en ces termes :

".....L'établissement d'un programme européen posera donc de nombreux et difficiles problèmes. On s'est contenté dans ce rapport d'en présenter les aspects économiques de la programmation, aspects qui font l'objet principal du présent colloque. Cependant, il est évident que l'établissement en Europe d'un programme économique soulève d'autres problèmes importants dont on a évité de parler ici. C'est le cas notamment pour les aspects institutionnels de la programmation. L'élaboration d'un programme devra recevoir un consentement démocratique à l'intérieur de la Communauté. Elle devra associer non seulement les représentants des Etats membres et des institutions européennes, mais aussi les grandes forces économiques de la Communauté: travailleurs salariés, entrepreneurs, travailleurs indépendants, agriculteurs. Un de principaux objectifs d'un tel programme est de

permettre aux entreprises, et aux différentes catégories sociales d'avoir une vue d'ensemble du développement de l'économie européenne et du rôle qu'elles peuvent y jouer afin d'obtenir une convergence spontanée des efforts vers le résultat optimum pour la Communauté".

Prenant la parole pour conclure les travaux du colloque et en répondant plus particulièrement à la question de savoir comment il convient d'envisager l'action de la Communauté dans le domaine de la programmation, M. MARJOLIN énumérait un certain nombre d'actions à entreprendre parmi lesquelles :

".....Développer ces différentes actions avec le concours de toutes les grandes forces économiques et politiques de la Communauté, en particulier par des discussions approfondies au sein du Comité Economique et Social ainsi qu'au sein du Parlement Européen dont le rôle devra être essentiel dans ce domaine".

M. ROCHE, Président du Comité Economique et Social, M. ROSENBERG, Vice-Président, MM. BOGAERS, COOL, MAJOR, MALTERRE, van SPAENDONCK avaient notamment été invités à ce colloque.

"Conférence Européenne sur la Sécurité Sociale"

Les Exécutifs des trois Communautés européennes, la Commission de la C.E.F., la Haute Autorité de la C.E.C.A. et la Commission de l'Euratom ont organisé en commun une Conférence européenne sur la sécurité sociale qui a eu lieu à Bruxelles du 10 au 15 décembre 1962.

Le but de cette Conférence était de procéder à une consultation des milieux intéressés, sur l'harmonisation des régimes de sécurité sociale.

Trois thèmes principaux ont été retenus, auxquels rattachent les problèmes essentiels soulevés par une politique d'harmonisation :

- 1) l'extension du champ d'application de la sécurité sociale
- 2) le financement de la sécurité sociale
- 3) les prestations de sécurité sociale.

L'ordre du jour prévoyait notamment un examen de la sécurité sociale des travailleurs de l'agriculture et des travailleurs des transports ainsi que l'examen d'une étude présentée par la Commission de la C.E.E.A. sur "le risque professionnel des radiations ionisantes et la sécurité sociale".

Parmi les rapporteurs et co-rapporteurs de la Conférence figuraient: M. VEILLON et MM. BRAUN, DALLA CHIESA.

Sur invitation de M. HALLSTEIN, Président de la Commission de la C.E.E., le Comité y a délégué les membres suivants :

<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>	<u>Gruppo 3</u>
MM. MASOIN MEUNIER MINOLA KLEY	Mme WEBER Maria MM. COOL ZINO VAN TILBURG	MM. ANCHISI CIRCAUD PIGA SCHAFER CANONGE ECKEL

Constitution d'une nouvelle Confédération Internationale

Le Secrétariat a été informé de la constitution d'une "Confédération Internationale de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Diamants, Perles et Pierres".

Cette organisation a son siège à PARIS, 58 rue du Louvre.

Le Secrétariat prie de bien vouloir excuser le retard apporté à publier ce Bulletin, retard dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

